

Image not found or type unknown



## Païement de l'expertise ordonné par le tribunal correctionnel

Par mailine, le 30/12/2015 à 22:27

Victimes d un accident de la route par un conducteur ivre, nous nous en sortons avec des blessures physiques legeres(entorse cervicale, débris de verre dansl'oeil de notre plus jeune enfant ), par jugement du tribunal correctionnel il a été mis à notre charge 1200 euros quiservira à payer les diligences de l'expert. Est ce normal de devoir payer l'expert ?

Que nous faut il faire ?

Merci d'avance.